



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 860 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs milliers de travailleurs ont été touchés par la fermeture d'Aveos en 2012 (licenciés, retraités, relocalisés, démissionnaires, réaffectés, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ont jugé qu'Air Canada a contrevenu à la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada en ne maintenant pas ses centres de révision et qu'une demande d'appel à la Cour suprême du Canada a été intentée par Air Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a négocié une entente avec Air Canada et a suspendu le litige devant la Cour suprême, le tout sans aviser les anciens travailleurs des centres de révision d'Air Canada;

CONSIDÉRANT QUE la population du Québec demande au gouvernement de changer sa position;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De continuer les procédures intentées devant la Cour suprême du Canada dans ce dossier;
- De communiquer avec le ministre des Transports du Canada afin de lui demander de ne pas abroger, ni modifier, l'article 6(1)d) de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada;
- De tenir une commission parlementaire relativement à la fermeture d'Aveos en mars 2012 et aux conséquences pour les travailleurs touchés par cette fermeture.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Alain Therrien, député de Sanguinet

4 avril 2016

Date de signature de l'extrait